



Déclaration liminaire : CSA

VERSAILLES 6 novembre 2024

Monsieur le premier président, Monsieur le procureur général,

Ce dernier CSA de 2024 nous permet de dresser un bilan de l'année écoulée marquée notamment par la période des jeux olympiques et paralympiques. Il nous permet aussi d'aborder le rapport social unique tant attendu.

L'UNSA SJ/USM ne peut qu'avoir une impression de déjà vu... Année après année, RSU après RSU, les conditions de travail et la souffrance des agents de ce ministère, magistrats et agents publics, restent les mêmes, le taux de vacance moyen reste supérieur à la moyenne nationale, les mêmes juridictions ou services, notamment le TJ Versailles ou le SAR ou les tribunaux de proximité, restent en difficulté et les mêmes corps, notamment de soutien ou les postes fonctionnels, sont touchés, le turn over des agents reste important, les départs en mutation ou détachement sont freinés, la contractualisation augmente constamment, notamment au soutien de l'activité des magistrats, la rémunération des agents est encore loin d'être satisfaisante, impactant les dates de départ en retraite ou les temps partiels, les heures supplémentaires continuent à progresser. En cette année de JO, notre ministère reste encore loin du podium et est d'autant plus à bout de souffle. Notre ressort reste toujours aussi peu attractif, malgré un engagement des chefs de cour sur ce point (conditions de travail, logement, cherté de la vie...) Non nos collègues ne méritent pas un tel traitement, c'est pour cela que l'UNSA SJ/USM continue le combat et que nos collègues doivent eux aussi continuer à faire remonter leurs maux. Celui qui ne dit mot, peut tout de même souffrir de maux.

L'UNSA/USM vous remercie pour la transmission de la ventilation des renforts d'effectifs prévus d'ici 2027 au sein des différentes juridictions de la cour, en application de la loi d'orientation et de programmation du 20.11.2023. Ces renforts sont très attendus en juridiction, d'autant plus lorsque l'on relève qu'entre 2018 et 2023 les effectifs globaux des personnels judiciaires de la cour n'ont augmenté que de 1.51 %. Mais malgré tout ces renforts ne seront pas suffisants pour faire face à la charge de travail actuelle, qui est démesurée. Ainsi, si l'on applique les chiffres issus de la Commission Européenne pour l'Efficacité de la Justice (CEPEJ), qui a publié récemment son dernier rapport, pour atteindre un nombre de personnel équivalent à la moyenne des pays similaires (pays du groupe C dont fait partie la France) nous devrions avoir sur le ressort de notre cour : 539 parquetiers, au lieu de 137 actuellement, 860 juges au lieu de 388 actuellement, 3608 personnels non juges (qui comprend les greffiers, autres fonctionnaires et contractuels) au lieu de 1311 actuellement (voir chiffres détaillés en annexe). Ces chiffres correspondent à un fonctionnement normalisé de la justice.

Comment chacun d'entre nous peut-il faire le travail de deux ou quatre personnes ? A défaut d'avoir les effectifs suffisants pour faire face à la masse de travail, pourquoi n'adoptons-nous pas notre charge de travail à la réalité des effectifs ? Les conséquences seront une augmentation des stocks et un allongement des délais de traitement des procédures, certes, mais nous répondrons aussi au mal-être des collègues qui oscillent entre désespoir et surmenage et mettent en jeu leur santé ou s'exposent à un risque supérieur d'erreurs et devant faire toujours plus et plus vite...

Nous pouvons prendre pour exemple les audiences correctionnelles qui sur plusieurs arrondissements font l'objet de dépassement d'horaire inhabituels et répétés. Les chefs de juridiction de Nanterre dans un récent mail semblent avoir pris conscience de ces dysfonctionnements inacceptables et l'UNSA SJ /USM espère que

cette prise de conscience permettra de trouver des solutions pérennes à cette situation sur Nanterre et l'ensemble des arrondissements. La généralisation des protocoles d'audience pourrait ainsi apporter certaines réponses.

Concernant les primes JO, malgré les annonces qui nous ont été faites au sein de nombreuses instances tant régionales que nationales, l'UNSA SJ/USM doute du fait qu'une enveloppe spécifique ait été octroyée au versement de cette prime. Il est en effet constaté des versements de CIA moindres aux agents pour un investissement équivalent ou supérieur alors même que les enveloppes CIA ont fait l'objet d'une augmentation de 5%.

L'année 2025 s'annonce quant à elle également riche en réflexions sur la modélisation de nos équipes avec la fin des adjoints administratifs faisant fonction qui se profile, l'arrivée des cadres greffiers dans le soutien renforcé et expert à l'activité juridictionnelle et la transformation des juristes assistantes en attachés de justice dont les fonctions seront plus élargies.

L'UNSA SJ/USM est également dans l'attente de nouvelles négociations sur la filière administrative.

La création d'une filière technique modifiera elle aussi nécessairement le paysage judiciaire.

Nous devrons œuvrer ensemble pour que chacun trouve la bonne place pour construire notre justice de demain.

Enfin l'UNSA SJ/USM terminera sa déclaration liminaire comme à l'accoutumée en saluant le travail et l'investissement des membres du SAR de Versailles, mais plus particulièrement celui de Madame COSTA, qui va quitter, avec regret c'est certain, le ressort de Versailles pour gagner celui de Paris et rejoindre la juridiction de Melun. Nous lui souhaitons une bonne continuation dans ses nouvelles fonctions au sein de cette juridiction qui trouvera sans nul doute une directrice bienveillante et à l'écoute. Elle pourra y instaurer la qualité d'échanges qui existe aujourd'hui à Versailles entre le SAR et les représentants du personnel.

Les membres UNSA SJ/USM du CSA

Annexe :

arrondissement	Nb habitants	Nb parquetiers		Nb juges		Nb personnels non jugé	
		Réel	CEPEJ moy Gpe C	Réel	CEPEJ moy Gpe C	Réel	CEPEJ moy Gpe C
28	428 000	9	48	24	77		
78	1 453 000	59 (CA 19 ; placés 9 ; TJ 31)	164	178 (CA 85 ; placés 18 ; TJ 75)	262		
95	1 260 000	31	142	74	227		
92	1 633 000	38	185	112	294		
<b>TOTAL</b>		<b>137</b>	<b>539</b>	<b>388</b>	<b>860</b>	<b>1311</b>	<b>3608</b>
			<b>x3,94</b>		<b>x2,22</b>		<b>x2,75</b>